

MAIRIE D'HAVELUY
- 5 9 2 5 5 -

☎ 03.27.44.20.99 - Fax 03.27.44.63.21

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010</p>

Le Conseil Municipal d'Haveluy s'est réuni le mardi 14 décembre 2010 sous la présidence de son Maire, Bernard ETHUIN.

12 élus sur 23 étaient présents.

5 élus étaient excusés :

- Monsieur RYCKELYNCK Jean-Paul qui avait donné pouvoir à Monsieur CAPLIEZ Maurice,
- Madame PERTOLDI Claudine qui avait donné pouvoir à Monsieur MARTINACHE Jean Pierre,
- Madame DEPRES Catherine qui avait donné pouvoir à Madame PARENT Colette,
- Monsieur BEGIER Yves qui avait donné pouvoir à Monsieur JACQUEMOT Francis,
- Monsieur HAMLAH Mustapha qui avait donné pouvoir à Monsieur ETHUIN Bernard.

Enfin, 6 élus étaient absents :

- Madame GANNE Edith,
- Monsieur LEBBADER Driss,
- Monsieur SMAL Philippe,
- Monsieur RACZYNSKI Christian,
- Madame BELQASMI Sohared,
- Madame TACKA née FLEURY Ingrid.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 30 novembre 2010 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

2 – Indemnité d'astreinte aux personnels techniques :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place d'une astreinte au niveau des services techniques pour intervenir en cas d'évènement susceptible de perturber la vie de la commune et charge Monsieur le Maire de rémunérer les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur.

.../...

3 – Convention entre l'Etat et la commune de mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des autorisations d'urbanisme :

Au terme de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme, le maire peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

La création, au 1er janvier 2010, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, rend nécessaire la mise à jour de cette convention.

L'occasion est ainsi offerte de procéder à un « toilettage » de cet accord afin de bien préciser les missions.

La nouvelle convention proposée au Conseil Municipal exclut la gestion des certificats d'urbanisme de simple information dits CUa, qui ne présente aucune difficulté technique et dont le contenu s'apparente à celui des notes de renseignements que les communes traitaient directement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord quant aux nouvelles dispositions proposées par l'Etat,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer au nom de la commune la convention de mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

4 – Subvention à l'association « Les Pascalous » :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500,00 euros à l'association « Les Pascalous » chargée de l'animation de la cérémonie des voeux du Maire de janvier.

5 – Modification des compétences déléguées au Maire :

Par délibérations des 15 mars et 19 mai 2008 le Conseil Municipal a défini les compétences déléguées au Maire.

Divers textes étant venus depuis modifier et préciser certains éléments en matière de délégation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les délibérations susvisées afin de s'adapter à la nouvelle réglementation.

6 – Convention activités jeunesse :

Monsieur le Maire informe le Conseil des précisions concernant la convention à signer avec l'association « Vacances et Loisirs Région Nord » (VEL) chargée de prendre en charge l'organisation de l'accueil de loisirs municipal durant les vacances scolaires de Noël 2010, d'hiver, de printemps et d'été 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 H 45.